



Actualités statutaires

L'indemnité horaire de surveillance de cantine et d'étude assise sur le taux maximal de l'heure d'enseignement est modifiée au 1^{er} octobre 2009.

Pour en savoir plus : [note d'information](#)

Loi sur la mobilité

La loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique (LMPP), dite aussi loi de mobilité, poursuit trois grands objectifs :

1. Lever tous les obstacles à la mobilité des fonctionnaires en supprimant les entraves statutaires qui empêchent d'exercer des missions de niveau comparable.
2. Créer les conditions qui permettent d'assurer la continuité et l'adaptation du service.
3. Offrir des outils, notamment financiers pour encourager la mobilité.

Pour en savoir plus : [note d'information du 1^{er} février 2010](#)

Indemnité de départ volontaire dans la fonction publique territoriale

Le [décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009](#) institue une indemnité de départ volontaire dans la fonction publique territoriale, à l'instar de la fonction publique d'Etat.

Pour en savoir plus : [note d'information](#)

Accueil par détachement des fonctionnaires de l'Etat

Le taux de contribution employeur, dû par la collectivité territoriale auprès de laquelle un fonctionnaire de l'Etat est détaché pour la constitution de ses droits à pension est porté à 62,14 % (contre 60,14 % antérieurement) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les décrets n° 2008-1534 du 22 décembre 2008 et 2009-1599 du 18 décembre 2009 sont abrogés. [Décret 2010-53 du 14 janvier 2010 publié au JO du 16/01/2010](#)

C.C.A.S. – C.I.A.S. – aide à domicile : fin de l'exonération de la contribution C.N.R.A.C.L.

L'exonération de la cotisation patronale due à la C.N.R.A.C.L., accordée aux C.C.A.S. et C.I.A.S., est limitée aux aides à domicile titulaires relevant du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux (article L241-10 du code de la sécurité sociale modifié).

[Loi n°2009-1646 du 24/12/2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010](#)

Avancement de grade en catégorie C Possibilité d'avancement de grade de la 2ème à la 1ère classe à l'ancienneté sans examen professionnel sous conditions

Le décret n° 2009-1711 du 29/12/2009 a créé une voie d'accès supplémentaire au choix à l'échelle 4 de rémunération pour les cadres d'emplois de la catégorie C (agents sociaux territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, adjoints territoriaux du patrimoine et adjoints territoriaux d'animation) parallèlement à la voie de l'examen professionnel (avancement de grade).

Le nombre de nominations sans examen professionnel est soumis à une règle de quotas.

En effet, les nouvelles dispositions précisent que le nombre de nominations prononcées au titre de l'examen professionnel ne peut être inférieur au tiers du nombre total des nominations prononcées au titre de l'avancement de grade.

En d'autres termes, deux nominations dans un grade donné au titre des nouvelles conditions d'avancement au choix sont au plus possibles pour une nomination au titre de la réussite à l'examen professionnel.

Toutefois, si, par application de cette disposition, aucune nomination n'a pu être prononcée au choix au cours d'une période d'au moins trois années, un fonctionnaire inscrit au tableau d'avancement peut être nommé au choix.

[Décret 2009-1711 du 29/12/2009](#)

Le tableau suivant récapitule le nombre de nominations possibles par grade de fonctionnaires sans examen professionnel.

Si l'autorité territoriale souhaite nommer agent(s) sans examen professionnel (au choix)	Nombre de nominations obligatoires d'agent(s) avec examen professionnel
1	1
2	1
3	2
4	2
5	3
6	3
7	4
8	4
9	5
10	5

Si l'autorité territoriale n'a pu nommer aucun agent sans examen professionnel en 2010, 2011 et 2012, elle pourra nommer au plus tôt son agent le 01/01/2013.

N.B. : La collectivité peut nommer autant d'agents avec examen professionnel qu'elle le souhaite.

Concours et examens

Avis des concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour l'inter région du Grand Sud-Ouest :

➤ **Le concours externe d'Ingénieur territorial dans la spécialité « Informatique et systèmes d'information ».** Le retrait des dossiers a été fixé du 16 mars 2010 au 14 avril 2010.

Télécharger [l'avis du concours](#) sur lequel vous trouverez également la liste des centres organisateurs des quatre autres spécialités.

➤ **L'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine hors classe.**

Les inscriptions s'effectueront du 2 mars 2010 au 31 mars 2010.

Télécharger [l'avis de publicité](#).

Avis des concours et des examens professionnels conventionnés par le centre de Gestion de la Charente-Maritime au sein de l'inter région du grand Sud-Ouest :

➤ **du concours d'Attaché de Conservation** dans la spécialité « **Musées** » organisé par le **Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne**.

Les dossiers d'inscription seront à retirer auprès du centre organisateur du **23 février 2010 au 31 mars 2010**.

➤ **du concours externe d'ingénieur** dans la spécialité « **Urbanisme, Aménagement du territoire** » organisé par le **Centre de Gestion de l'Hérault** et dans la spécialité « **Infrastructure et réseaux** » par le **Centre de gestion de la Haute-Garonne**.

Le retrait des dossiers a été fixé du **16 mars 2010 au 14 avril 2010** auprès du Centre organisateur de la spécialité.

➤ **du concours de Technicien Supérieur Territorial** dans la spécialité « **Informatique et systèmes d'information** » organisé par le **Centre de gestion de la Vienne**.

Les dossiers d'inscription seront à retirer auprès du centre organisateur du **13 avril 2010 au 12 mai 2010**.

Télécharger [l'avis de publicité](#) sur lequel figure la liste des centres de gestion organisateurs des autres spécialités.

➤ **de l'examen professionnel d'avancement de grade d'attaché principal** organisé par le **Centre de Gestion de la Haute-Garonne**.

La période d'inscription a été fixée du **9 mars 2010 au 31 mars 2010 par voie postale et du 9 mars 2010 au 7 avril 2010 sur place et par préinscription**.

➤ **de l'examen d'attaché ouvert aux secrétaires de mairie** par le **Centre de gestion de l'Aude**.

La période d'inscription a été fixée du **9 mars 2010 au 7 avril 2010**.

Informations complémentaires :

La liste d'aptitude portant 1^{ère} réinscription des lauréats des concours externe, interne et de 3^{ème} voie de technicien supérieur territorial session 2008 a été mise à jour par arrêté CTST1008 en date du 1^{er} février 2010 ; cette réinscription valable pour un an prend effet à compter du 9 février 2010.

La liste peut être consultée sur le site depuis la rubrique [Listes d'Aptitude](#)

La liste d'aptitude du concours d'assistant socio-éducatif peut être consultée sur le site du Centre de Gestion de la Corrèze www.cdg19.fr avec lequel une convention a été passée.

La liste d'aptitude du concours d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe peut être consultée sur le site du Centre de gestion de la Vendée www.cdg85.fr avec lequel une convention a été passée.



Les **dossiers de notation 2009** et les **tableaux de proposition d'avancement d'échelons et de grades** doivent parvenir au Centre de Gestion **au plus tard le 26 février 2010**, délai de rigueur.

Le partenariat entre le Centre de Gestion et le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Le Centre de Gestion, à travers la convention conclue avec le FIPHFP le 4 décembre 2009, renforce sa politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées au sein des collectivités territoriales du département et s'est engagé à cet effet sur un plan d'action triennal renouvelable qui s'articule autour de 3 axes :

- Information et sensibilisation des collectivités à la question du handicap au travail,
- Accompagnement au recrutement et à l'intégration de personnels handicapés,
- Assistance au maintien dans l'emploi et au reclassement de personnels handicapés.

Ce projet implique la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux agréés par le FIPHFP en matière d'insertion (CAP EMPLOI et POLE EMPLOI) et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées (SAMETH, DEXIA SOFCAP...).

Dans cette logique, le Centre de Gestion ne se substitue pas aux acteurs déjà présents sur le terrain du handicap mais leur permet d'accéder aux collectivités du département en demande d'appui technique.

Pour en savoir plus : [note d'information](#)

Le service Hygiène, Sécurité au Travail et Prévention

Les nouvelles coordonnées téléphoniques du conseiller en prévention des risques professionnels

Frédéric FEILLE

Ingénieur en Prévention des Risques Professionnels

85 Boulevard de la République

17076 La Rochelle

Tél mobile : 06.03.13.79.30 / Tél fixe : 05.46.27.47.21

Le service Hygiène, Sécurité au Travail et Prévention en ligne

Vous pouvez consulter les nouveaux documents en Hygiène, Sécurité au Travail et Prévention sur le site internet du Centre de Gestion.

N'hésitez pas à vous connecter sur la partie [fonds documentaire](#) !